

Cet aide-mémoire regroupe des questions importantes à considérer afin de préparer la rédaction de votre testament avec un notaire. Il a été élaboré à partir d'informations fournies par PME INTER Notaires.

Notre équipe demeure à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches.

T 514 788-6485 | **Sans frais** 1 800 291-0337

Lundi au jeudi, de 8 h à 20 h | Vendredi de 8 h à 17 h

- Voulez-vous faire un don d'organes et de tissus ?
OUI ou NON
- Voulez-vous faire un don de corps à la science ?
OUI ou NON

Vœux particuliers pour les funérailles

- Voulez-vous être exposé ? Si oui combien de jour ou de soirée ?
- Voulez-vous être enterré ou incinéré ?
- Voulez-vous des funérailles (lieu de culte, crématorium, salon funéraire ou au cimetière) ?
Ou préférez-vous une cérémonie commémorative (centre communautaire, en plein air ou à la résidence familiale) ?
- Si vous voulez être incinéré, que voulez-vous que votre liquidateur fasse de vos cendres ?
- Avez-vous un lot de famille ou niche familiale ? Si oui apportez les informations nécessaires à l'entrevue
- Avez-vous des pré-arrangements funéraires ? Si oui apportez les informations nécessaires à l'entrevue

Police d'assurance-vie

- Avez-vous une police d'assurance-vie ? Si oui, a-t-elle un bénéficiaire désigné ? Est-ce que cela correspond toujours à votre volonté ?

Legs particulier

- Si vous voulez faire des legs particuliers, prévoyez qui aura quel bien.
- Si la personne ne pouvait pas recueillir le legs, est-ce que le bien particulier irait à une autre personne ou s'il retournerait dans la masse générale des biens ?

Legs résiduaire (pour le reste de vos biens)

- À qui voulez-vous léguer vos biens de façon générale ? S'il y a plus d'une personne, dites le pourcentage que chacun aura.
- Prévoyez à qui iront les biens en cas de prédécès

Exemple 1

- Je legs mes biens à ma femme X sinon à mes enfants, Y et Z, en parts égales.
- Si un de mes enfants décède avant moi, sa part ira à celui qui survivra
- Si aucun de mes enfants me survit, je lègue mes biens à ma sœur A.

Exemple 2

- Je legs 30 % à mon frère X, 30 % à mon frère Y et 40 % à ma sœur Z.
- Si mon frère Z décède avant moi, je veux que sa part aille à ses enfants
- Si mon frère Y décède avant, je veux que sa part aille à ma sœur Z.
- Si ma sœur Z décède avant moi, je veux que sa part soit distribuée en parts égales entre mes frères.

Désignation du liquidateur

- Prévoyez trois (3) ordres de liquidateur (en cas de prédécès, refus, démission, incapacité légale d'agir)
Ex : je désigne X sinon Y sinon Z
- Voulez-vous donner une rémunération à votre liquidateur pour l'accomplissement de sa charge (en plus du remboursement des dépenses que sa charge pourra lui faire encourir) ou vous pensez que c'est par amour pour vous qu'il le fera ?

- Si vous donner une rémunération et advenant le cas où deux liquidateurs se succèderaient : voulez-vous qu'ils se partagent l'indemnité ou vous accordez aux deux liquidateurs l'indemnité prévue ?
- Au niveau du remboursement des dépenses dans le cadre de sa charge de liquidateur (ex : frais de communication, frais de déplacement), voulez-vous aussi qu'on rembourse au liquidateur les frais suivants :
 - Frais de voyage/ d'hébergement : OUI ou NON
 - Perte de salaire : OUI ou NON
- Y a-t-il des personnes, parmi vos légataires, que vous trouvez trop jeune pour hériter de vos biens ? Si oui, à partir de quel âge désirez-vous que ce légataire reçoive votre héritage ?
 - Ex : en entier à 21 ans
 - Ex : 30 % à 18 ans, 30 % à 21 ans et 40 % à 25 ans
- Si un légataire n'avait pas atteint l'âge de remise souhaité, qui désirez-vous nommer pour administrer les biens de ce légataire (administrateur) ?
- Prévoyez trois (3) ordres d'administrateur (en cas de prédécès, refus, démission, incapacité légale d'agir)
 - Ex : je désigne X sinon Y sinon Z
- Voulez-vous donner à votre administrateur une rémunération pour cette charge (en plus du remboursement de ses dépenses) ? Si oui, de combien et prévoir s'il y aura partage de la rémunération en cas de succession d'administrateurs.

Lecture du testament

- Lecture du testament obligatoire devant notaire ? OUI ou NON

Remarques

- Faites un petit inventaire de vos actifs et de vos dettes et amener avec vous vos polices d'assurance-vie.
- Apportez avec vous (2) pièces d'identité (carte d'assurance maladie, permis de conduire, carte d'assurance sociale, passeport)
- Si vous êtes divorcé, apportez votre jugement de divorce
- Si vous êtes marié, apportez votre contrat de mariage (ou certificat de mariage si pas de contrat de mariage)
- si vous être veuf, amener le certificat de décès de l'époux
- Amener l'ancien testament, le cas échéant

Désignation du tuteur aux enfants mineurs (le cas échéant)

- Prévoyez trois (3) ordres de tuteur
 - Ex : je désigne X sinon Y sinon Z
- Voulez-vous permettre au tuteur d'habiter chez vous sans frais (afin de ne pas dépayser les enfants) ?



Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec nous

T 514 788-6485
Sans frais 1 800 291-0337

Lundi au jeudi, de 8 h à 20 h
 Vendredi de 8 h à 17 h